

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
**Soing-Cubry-
Charentenay**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14

Étaient présents : MM. PIERRE D- GLAUSER M - FIGARD X -VOITOT JL-
MORAND L- CHALMIN T GIRARDET H - GILLET M- -BARBEROT J-MILLOT
JF - ROBERT G -PETIT C-- CHEVALIER S - ROUSSEL Nadège

Convocation du
07/12/2020
C.R. affiché le 18/12/2020

Absents excusés : SEYLLER R

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame ROUSSEL Nadège ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Travaux d'électricité sur la Commune : SIED
- Application du règlement de l'eau pour deux administrés
- Renouvellement du Bail La Pantenne ZN23
- Affouage Cubry
- Affouage Charentenay
- Fonds de coupe vente Cubry
- Demande d'annulation d'une concession de columbarium pour une concession de terrain
- 1/4 d'investissement pour l'année 2021
- Remise en location de 3 logements communaux
- Annulation de la délibération refusant l'admission en non-valeur de créances éteintes
- Validation de la fiche de poste pour le recrutement camping
- Garage des pompiers

- Questions diverses :
 - Présentation du bulletin municipal

- Organisation du camping (horaires) et du recrutement pour le camping

**Décision
modificative
Budget Eau
Assainissement**

Virement de crédits pour régularisations sur les années antérieures :

D 61523 : diminution sur crédits ouverts de 1000€ du chapitre D 011

D 673 : augmentation de crédits de 1000€ sur crédits ouverts D 067

**Extension du
réseau d'électricité
et création d'un
génie civil pour
futur réseau de
communications
électroniques Rue
de la Chèvre**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1 **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2 **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 3 **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexée à la présente délibération.
- 4 **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation du génie civil de communications électroniques, s'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED 70 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange.
- 5 **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

**Aménagement
esthétique du
réseau concédé
d'électricité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité pour le remplacement du poste cabine haute « Route de Noidans » à Cubry (G7680).

Ces travaux sont de la compétence du SIED 70 auquel la Commune adhère.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1 **VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70 ;
- 2 **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

**Application du
Règlement de**

Suite au courrier d'une administrée concernant une demande d'application du règlement de l'eau, le Conseil Municipal décide d'appliquer le règlement de l'eau pour la facturation 2019/2020 comme suit :

Ancien relevé : 440m³ (compteur d'eau) nouveau relevé : 894m³ soit 454m³
En 2019 = 47 m³

l'eau

En 2018 : 83 m³
soit une moyenne de 65 m³.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

$(454-65)/2 = 194.50 \text{ m}^3$
 $454-194.50 = 259.50 \text{ m}^3$
194.5 m³ pris en charge par la commune,
et 259.5 m³ pour l'administrée.

Un abonné ne pourra bénéficier de cette mesure qu'une seule fois par concession (art. 52 du règlement de l'eau du 29/11/1990).

Application du Règlement de l'eau

Suite au courrier d'un administré concernant une demande d'application du règlement de l'eau pour l'année 2018/2019, le Conseil Municipal décide d'appliquer le règlement de l'eau pour la facturation 2018/2019 comme suit :

Ancien relevé : 951m³ (compteur d'eau) nouveau relevé : 1680m³ soit 729m³
En 2018 = 187 m³
En 2017 : 170 m³
soit une moyenne de 178.50 m³.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

$(729-178.50)/2 = 275.25 \text{ m}^3$
 $729-275.25 = 453.75 \text{ m}^3$
275.25 m³ pris en charge par la commune,
et 453.75 m³ pour l'administré.

Un abonné ne pourra bénéficier de cette mesure qu'une seule fois par concession (art. 52 du règlement de l'eau du 29/11/1990).

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL» CADASTRE ZN N°23 La Pantenne à Soing

Le conseil municipal, l'exposé ci-dessus entendu , après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le renouvellement du bail sus-décrit, à compter du 01/01/18, pour une durée de neuf ans, au prix de 83.81€ l'hectare, soit à ce jour 176€ pour une année. Ce prix sera actualisé chaque année en fonction de l'indice départemental des fermages.
- **AUTORISE** le maire à signer le nouveau bail de location.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0

abstentions : 0

Liste des affouagistes Cubry

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Maire présente la liste des affouagistes s'étant inscrits pour l'année 2020-2021 pour le village de Cubry-lès-Soing.

Elle comporte 21 inscriptions aux noms suivants :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1 CHALMIN Thierry | 18 FOUINETEAU Annie |
| 2 CHARPENTIER Patrick | 19 PRETRE Yvon |
| 3 GIRARDET Hervé | 20 CONSTANT Antoinette |
| 4 POURCELOT Emile | 21 PINOT Alain |
| 5 MARILLIER François | |
| 6 CHARPENTIER Julien | |
| 7 CAMUS Roland | |
| 8 LIGÉY Gérard | |
| 9 LIGÉY André | |
| 10 CHARPENTIER Roland | |
| 11 BOUVROT Ariane | |
| 12 GILLET Dominique | |
| 13 GOGUILLOT Damien | |
| 14 TATON Brice | |
| 15 TATON Geneviève | |
| 16 MELIN Isabelle | |
| 17 MELIN Gilles | |

Vente des fonds de coupe 5 et 7

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les fonds de coupe n° 5 et 7. La proposition de vente a été portée au tableau d'affichage de Cubry-lès-Soing et a été proposée par offre par pli cacheté jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente des coupes n° 5 et 7 suite à l'offre par pli cacheté, accepte la seule et unique offre déposée avant le 1^{er} décembre : celle de M MOREAU Yves Alain, dans les conditions suivantes :

- le prix au stère proposé par M Moreau sera de 3.50€ par stère ;
- le cubage définitif sera effectué par le Maire délégué sur les coupes avant débardage ;
- le délai de façonnage est fixé au 30 septembre 2021 ;
- le débardage devra s'effectuer par sol portant le 30 septembre 2021 au plus tard.

Demande d'annulation d'une concession de columbarium

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte** l'annulation de la concession de columbarium pour achat d'une concession de terrain, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférent au dossier.

Report d'1/4 des travaux d'investissement 2020 sur 2021.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Budget communal :

Le total des dépenses d'investissement étant de 199037.16€ pour 2020, étant retranchés :

- Le 001 : 0€
- Le 1641 : 35000.00€
- Les opérations d'ordre : 0€,

La somme totale de 164037.16€ X ¼ = **41009.29€**, résultat d'¼ des travaux d'investissement 2019 sur 2020 sera répartie comme suit :

- 165 : 500
- 2117 : 1000
- 21316 : 0
- 21318 : 1000
- 2151 : 33500
- 21534 : 1000
- 21571 : 500
- 2158 : 1000
- 2183 : 500
- 2184 : 1000
- 2188 : 1000

Budget eau assainissement :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Le total des dépenses d'investissement pour 2020 s'élevant à 622392.22€, étant retranchés :

- Le 040 : 7901.00€
- Le 041 : 0.00€
- Le 1641 : 9100.00€

soit 605 391.22 € x 1/4 = 151 347.81 € résultat d'¼ des travaux d'investissement 2020 sur 2021.

Ce résultat sera réparti comme suit :

2158 : 151 347.81€

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à reporter le quart des dépenses d'investissement 2020 sur 2021, soit les sommes de : **41009.29 €** pour le budget communal et **151347.81 €** pour le budget Eau-Assainissement.

Tous pouvoirs sont donnés à Mr le Maire pour effectuer l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré, décide :

Remise en location de 2 logements communaux

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

- D'accepter la résiliation des baux consentis aux locataires,
- De remettre ces logements en location à compter du :
 - 1^{er} janvier 2021 pour le logement du 7 Place de la République à Soing, pour un montant de 390€,
 - 1^{er} Février 2021 pour le logement du 10 Grande Rue à Cubry pour un montant de 335€.
- D'autoriser le Maire à signer deux nouveaux baux et toutes pièces annexes à ces dossiers.
- D'autoriser le Maire à émettre deux mandats pour les montants de : 390€ pour le logement 7 Place de la République à Soing et de 321€ pour le logement 10 Grande Rue à Cubry

pour les remboursements de cautions au compte 165, déduction faite des sommes impayées concernant les produits communaux (loyers impayés, eau, charges, gaz...)

Créance éteinte Admission en non valeur Cubry

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **se trouve dans l'obligation d'accepter** la décision de la commission départementale de surendettement même si cette dernière ne le satisfait pas.

Cette délibération d'acceptation d'abandon est prise seulement parce-que le Conseil Municipal est contraint par la réglementation.

Cette délibération rectifie et remplace la délibération du 29 octobre dernier refusant le retrait de la délibération du 29 septembre, cette dernière refusait l'admission en non-valeur de ces créances.

Fiche de poste recrutement camping

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

Liste des tâches à effectuer et compétences requises :

- 1 Ménage et nettoyage des deux bâtiments d'accueil
- 2 Vider les poubelles situées sur le camping et remettre des sacs
- 3 Sortir les poubelles de tri et ménagères chaque semaine aux jours de levées
- 4 Veiller régulièrement à la propreté des lieux
- 5 Répondre aux attentes des campeurs
- 6 Procéder aux inscriptions des arrivants sur le registre
- 7 Faire payer le séjour des résidents (espèces, chèques, cartes bancaires)
- 8 Encaisser le paiement des jetons de douche
- 9 Encaisser les contributions des bateaux (boîte relevée par l'adjoint)
- 10 Répondre au téléphone et noter les réservations
- 11 Veiller à la tranquillité des résidents
- 12 Prévenir en cas d'alerte météo
- 13 Surveiller la zone de loisirs et prévenir les élus en cas de dysfonctionnement
- 14 Etablir un contact avec l'Office du Tourisme de la C3
- 15 S'informer des activités proposées dans le secteur (piscine, visites, spectacles...)
- 16 S'assurer du stock de produits d'entretien et des jetons de douche
- 17 Savoir faire preuve de patience et de bienveillance envers les campeurs tout en étant ferme sur certains comportements inadaptés
- 18 Jours travaillés : du lundi au samedi inclus
- 19 Période de juin à septembre (à définir). Contrat saisonnier et régisseur.
- 20 Avoir des notions d'Anglais et/ou d'Allemand
- 21 Rémunération : à hauteur du SMIC

L'exposé ci-entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et valide la fiche de poste.

Garage des Pompiers

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un devis a été établi pour le projet de garage des pompiers, le SDIS souhaitant que le deuxième véhicule alloué au corps de sapeurs-pompiers de la commune soit garé à l'intérieur.

Un garage de 3m sur 6m avait été envisagé mais les pompiers l'estiment trop petit, des vestiaires pour femmes étant maintenant nécessaires.

Un devis a donc été établi pour un garage de 6.35m sur 7.93m pour un montant de

Pour : 14
Contre : 0
abstentions : 0

11500€.

Les pompiers font faire un devis et souhaiteraient faire eux-mêmes un garage plus grand.

L'exposé ci-entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'allouer la somme de 12 000€ pour le projet de garage des pompiers.

Questions diverses

Présentation du bulletin municipal

Séance levée à 23h05

Le Maire
Didier PIERRE

